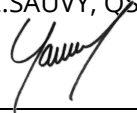


 SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS La Tienne	Consigne		Code : EXP24_C
	EXPLOITATION		N° de version : 1
	Fiche de tri : Déchets inertes		Date : Septembre 2025
		Vérifié par : E.SAUVY, OSE 	Validé par : F.MONTET, DGS 

Définition déchets inertes : ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine

DECHETS ACCEPTES

Déchets de construction/démolition



Briques



Tuiles



Béton



Verre



Pierres et terres (hors
terre végétale et tourbe)



Céramique -
carrelage

*Tout autre déchet
dont les résultats de
test de lixiviation
sont conformes :
Validation par le
responsable*

DECHETS REFUSES

Autres types de déchets / déchet en mélange



Plastiques

Déchets verts



Plâtre



Fenêtre
complète



Métaux



Amiante lié



Terre végétale